

MAIRIE DE ROSCANVEL 29570

Téléphone : 02 98 27 48 51 Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr Courriel: mairie@roscanvel.fr

> Le Maire de Roscanvel Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2, Vu la demande présentée ce jour par Monsieur Halléguen Erwan, société CZH, Kergreis 29510 Landrévarzec (czh@orange.fr) en vue d'effectuer des travaux sur la propriété appartenant à Monsieur Benjamin DESTOR, 1810 route de Quélern à Roscanvel,

ARRETE MUNICIPAL POUR LA MISE EN PLACE

D'UN ECHAFAUDAGE ROUTE DE QUELERN

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il est indispensable de prendre des mesures exceptionnelles et momentanées concernant la circulation automobile et le stationnement des véhicules,

ARRETE CE QUI SUIT

Article 1er:

En raison des travaux mentionnés ci-dessus, l'entreprise de CZH est autorisée à poser un échafaudage le long de la propriété de Monsieur Benjamin DESTOR, 1810 route de Quélern à compter du 20 février 2024 et ce durant les travaux.

Article 2:

Une signalisation sera mise en place route de Quélern

Article 3:

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Monsieur Halléguen Erwan, société CZH, Kergreis 29510 Landrévarzec
- Conseil Départemental, antenne de Crozon
- Au Responsable des Services Techniques
- Et publication en sera faite dans les journaux locaux et sur les lieux

de RosFait à Roscanvel, 0/02/2024 be Maire, Ten ves GOURVEZ